MM/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE JULES VANZUPPE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jules Vanzuppe par la société Bouygues Energies Services – 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 Créteil Cedex, agissant pour le compte de la Mairie d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane – 94205 Ivry-sur-Seine (remplacement des lanternes des candélabres),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Jules Vanzuppe** sur le tronçon compris **entre la rue Jean-Jacques Rousseau et le boulevard Paul Vaillant-Couturier** entre le **15 mai 2023** et le **2 juin 2023, les jours ouvrés de 7 heures à 9 heures :**

- **Neutralisation du stationnement** au droit des candélabres, à l'avancement du chantier
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Bouygues Energies Services – 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 Créteil Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 28 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Romain Marchand
1er Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Urbanisme Règlementaire
Direction du Développement Urbain

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Muriel Paitry

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 02 MAI 2023